

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 18 février 2019, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Chantal THOMAS, Mme Michelle DEFERT, , M. Patrick LELIEVRE, , M. Christophe DUCROCQ, M. Bruno DEPIERRE

Sont absents : Mme Isabelle BRIOIS, M. Frédéric PETIT, Mme. Michelle ROUSSEAU

Sont excusés : M. Jean-René DECLE, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Marc LECLERCQ,

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Marie-Bénédicte PAPILLON a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) PERSONNEL COMMUNAL : Cdd service technique
- 2) Mobilier scolaire : demande de subvention au titre de la DETR
- 3) Matériels informatiques : demande de subvention au titre de la DETR
- 4) Matériels informatiques : demande de subvention CAF
- 5) Chemins ruraux : recensement
- 6) SECURITE ROUTIERE : convention avec le Département pour la réalisation d'une écluse route de Cottenchy
- 7) AMIENS METROPOLE : transfert de la gestion des abris de bus
- 8) Informations/questions diverses.

Monsieur le Maire demande à ajouter un sujet supplémentaire : la demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour l'installation de sanitaires de type « toilettes sèches » pour le club de tir à l'arc.

L'assemblée accepte.

**1) PERSONNEL COMMUNAL : Cdd service technique**

Monsieur le Maire explique que suite au départ d'un agent titulaire qui occupait un poste de 35 heures hebdomadaires, il est nécessaire de renforcer l'équipe en transformant le CDD de 25 heures semaine en 35 heures. Le poste est occupé par un jeune homme qui a

fait ses preuves depuis l'année dernière en tant que saisonnier. La rémunération sera basée sur l'échelle C1 des adjoints techniques, échelon1.

Madame THOMAS demande si ce contrat serait renouvelable. Monsieur LEPOETRE répond que oui.

Monsieur LELIEVRE souhaiterait savoir pourquoi une titularisation n'est pas d'ores et déjà proposée. Monsieur LEPOETRE explique qu'un contrat à durée indéterminé pourra être proposé par la suite mais la titularisation n'est pas prévue en l'état actuel des choses.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée accepte (1 ABSTENTION : P LELIEVRE ) la création d'un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée pour une période de 24 mois, 35h de travail hebdomadaire. L'agent recruté sera rémunéré sur l'échelle C1, échelon 1.

## **2) Mobilier scolaire : demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle que 46 demandes de subventions ont été effectuées depuis le début du mandat.

Il explique que le projet porte sur l'acquisition de chaises, d'un bureau et de fauteuil pour un montant HT de 7 021.91 E que et cette opération est subventionnable au titre de la DETR au taux minimum de 35%. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit de remplacer du matériel ancien et rappelle que des chaises ont été empruntées à Saint Fuscien.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 avec le plan de financement suivant :

Montant des achats TTC	8 426.29
Soit HT	7 021.91
Subvention 35%	2 457.67
Reste à charge dont TVA (fonds propres et emprunt)	5 968.62

## **3) Matériels informatiques : demande de subvention au titre de la DETR**

Monsieur LEPOETRE explique que l'opération consiste en l'achat de 3 PC, d'onduleurs, d'un système de sauvegarde, de logiciels et d'un écran pour la communication interne. Le coût est estimé à 12 073,22 € HT et peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2019 au taux de 35%.

Il ajoute qu'une subvention a été sollicitée auprès de la CAF dans le cadre de l'aide pour la petite enfance. Cette subvention a été accordée pour un montant de 4 840.32 €.

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement :

Logiciel gestion des services - enfance	2 830.00
Informatique secrétariat	7 347.39
Ecran+ pied	1 895.83
TOTAL HT	12 073.22
TOTAL TTC	14 487.86
Subvention DETR 35%	4 225.63
Subvention CAF obtenue	4 840.32
Reste à charge dont TVA (fonds propres)	5 421.91

Madame THOMAS demande ce qu'il sera fait de l'ancien matériel : Monsieur le Maire répond qu'il servira toujours en interne.

Monsieur DEPIERRE demande si l'écran sera installé en mairie et visible de l'extérieur. Monsieur LEPOETRE précise qu'il sera plutôt destiné à la garderie.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve le projet et décide à l'unanimité de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 avec le plan de financement ci-dessus.

#### **4) Matériels informatiques, demande de subvention auprès de la CAF :**

Monsieur LEPOETRE rappelle la subvention accordée par la CAF de la Somme pour l'opération ci-dessus.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'aide de la CAF de la Somme pour un montant de subvention attendu de 4 840.32 euros.

#### **5) Chemins ruraux :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un travail de recensement des chemins ruraux est en cours depuis un an à la demande du Président de l'association des chasseurs de Sains.

Il explique qu'une étude a été faite des chemins destinés aux habitants et que quelques-uns ont été identifiés non praticables.

Il rappelle ensuite qu'une réunion devait se tenir avec les agriculteurs locaux, pilotée par la Chambre d'Agriculture mais n'a pas pu avoir lieu. Il ajoute que l'entretien de ces chemins doit être fait en concertation avec eux.

Le constat suivant a été fait :

Certains chemins sont labourés et il sera demandé aux agriculteurs de les remettre en état.

Un travail est à faire également sur leur largeur qui est à stabiliser pour rester au moins en l'état actuel sachant que certains ont vu leur largeur se réduire considérablement.

Il convient de rendre utilisables par tous ceux qui sont le mieux conservés, même s'il n'y aura pas de démarche particulière d'entretien entamée.

Les chemins numérotés 14 et 9 seraient à raccorder ; le propriétaire du bois limitrophe sera contacté pour que la lisière serve de passage.

Un chemin peut parfois desservir plusieurs parcelles pour les agriculteurs.

Dans leur intérêt, ils devraient donc être entretenus par eux notamment pour qu'ils puissent continuer de les utiliser.

D'autres chemins (exemple n°22) sont trop peu utilisés pour être entretenus et resteront en l'état afin de limiter les investissements.

Ce travail est un travail de longue haleine qui s'étalera sur plusieurs années...

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider l'inventaire des chemins ruraux communaux identifiés sur le plan de cadastre transmis préalablement à la réunion.

Monsieur DEPIERRE demande s'il existe des chemins communaux privés. Monsieur LEPOETRE répond que oui. Celui le long de la mairie qui, s'il était refermé comme avant par un portail, redeviendrait communal et privé ainsi que celui le long du terrain de foot qui va vers le tir à l'arc.

Monsieur SARA souligne que le chemin au bout de la rue de la Sentelette n'est pas identifié comme chemin rural. Monsieur LEPOETRE répond qu'il s'agit d'un chemin communal (n'est pas en terre mais bien en dur).

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le recensement des chemins ruraux de la commune listés et photographiés dans les documents intitulés plan de gestion des chemins ruraux de la commune de Sains en Amiénois et cahier des annexes de chemins ruraux de la commune de Sains en Amiénois, documents établis par l'association « Chemins du Nord Pas de Calais-Picardie ».

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

## **6) Sécurité routière :**

Monsieur LEPOETRE explique que l'aménagement d'une écluse sur la route de Cottency a été estimé à 39 448.86 € TTC. Il ajoute que cette opération est éligible à une subvention de 30% au titre des amendes de police. Ce montant ne comprend pas l'éclairage qui pourrait être pris en charge par la FDE.

Il explique également que ce coût est très élevé car certains aménagements sont rendus obligatoires par le Département comme la signalétique.

Il rappelle qu'un budget de 30 000 Euros a été inscrit en 2018 pour la création de deux écluses (route de Cottency et Route de Boves). Il conclut que les deux seront difficilement réalisables.

Monsieur DEPIERRE demande si cela veut dire qu'une seule sera posée sur 2019. Monsieur le Maire répond que oui sauf si une réduction des coûts est possible ou si d'autres solutions moins onéreuses existent (pose d'un plateau).

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Accepte le projet de création d'une écluse route de Cottency,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Département ainsi que tous les documents se rapportant à l'opération,
- Sollicite l'aide du Département au titre des amendes de police,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

## **7) Transfert de gestion des abris bus à Amiens Métropole :**

Monsieur LEPOETRE précise que la gestion des abris bus devient une compétence métropolitaine depuis l'arrivée du BHNS. AMIENS METROPOLE prend donc dorénavant à sa charge la pose, les ajouts, la maintenance qui dépendaient jusqu'à présent des communes.

Monsieur LELIEVRE et l'ensemble du Conseil font le point sur le nombre d'abris bus et arrêts sur la commune : 2 abris et 4 arrêts.

Il demande s'il serait possible maintenant d'avoir six abris ou au moins un à chaque lieu de montée. Une étude va être demandée à la Métropole.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention portant règlement d'installation et de gestion des abris voyageurs et autorise le Maire à signer ladite convention.

## **8) Demande de subvention pour l'installation de toilettes sèches :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le club de tir à l'arc ne dispose pas de WC, le point d'accès étant relativement éloigné et pas facilement accessible (halle des sports). Il explique que le Président du club a demandé la possibilité d'installer des toilettes sèches.

Monsieur le Maire informe que cette opération peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR par la commune et l'association participerait au solde à charge.

Le coût de l'opération est estimé à 4 890,23 € (sanitaires, compost, transport, avec accès PMR, accès handicapés) sur lequel une subvention de 30% minimum peut intervenir, 50% seraient pris en charge par le club de tir à l'arc et donc 20% par la commune. Monsieur LEPOETRE ajoute que l'association s'engage à l'entretenir.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet et décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 avec le plan de financement suivant :

Toilettes sèches avec composteur HT	4 890.83
Soit TTC	5 869.00
Subvention DETR 30%	1 467.25
Reste à charge dont TVA (fonds propres)	4 401.75

## **10- Informations/questions diverses.**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

### **Les demandes de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que sur les 46 demandes, quelques subventions sollicitées depuis le début du mandat ont été refusées. Il s'agit de celle pour la cour de récréation faite auprès de l'Etat, d'une réduction de subvention sur la création de la cantine (100 000 reçus sur 170 000 € demandés) par le Département et Amiens Métropole, de celles formulées pour le festival Voies et Voix sacrées et pour le PLU qui est restée sans réponse.

A cette date, ces 46 demandes correspondent à près de 1,3 millions d'euros, soit 175 euros par habitant par an en moyenne sur les 6 ans du mandat, sachant qu'il reste une année. Environ 13 €/hab/an sont à déduire à défaut d'avoir obtenu la subvention.

La moyenne nationale est d'environ 70€/hab/an, et dans le département et la région, ce ratio est situé entre 50 et 60 €/hab/an.

### **Recensement**

Le recensement vient de se terminer avec un taux de retour de 90%. Certains habitants n'ont pas joué le jeu alors que répondre au questionnaire est obligatoire. Cette difficulté pour obtenir un taux de réponses élevé et l'absence de réponse génère un travail supplémentaire pour les agents recenseurs.

### **RGPD**

Le RGPD est en cours. Il va s'agir de maîtriser tous les fichiers comportant des données personnelles ; cela sous-entend une gestion plus rigoureuse des personnes ayant accès à la mairie.

### **Débat public**

Deux débats publics ont été organisés les 2 et 16 février. 24 et 35 propositions ont été enregistrées et transmises.

## Choix d'un Nom pour une place

L'attribution de noms des rues et places n'est pas terminée, notamment pour la place située derrière la mairie. Monsieur le Maire propose de confier aux enfants de l'école le choix d'un nom pour cette place. Il donne quelques informations sur les noms usuels et ceux de Sains en Amiénois :

Les noms de rues les plus employés en France

- pour les rues (les places) : de l'église, de la mairie, du château, de la gare, de la fontaine
- pour les noms de personnes : Général de Gaulle, Louis Pasteur, Victor Hugo, Jean Jaurès et Jean Moulin ; puis (Gambetta, Leclerc, Ferry, Foch, Clémenceau)
- Pour les dates : Dix-Neuf-Mars ; Huit-Mai ; Quatorze-Juillet ; Quatre-Septembre ; Onze-Novembre

Les noms de lieux à Sains :

- -lié à la nature : rue des verts cerisiers ; rue des cauriers ; rue des haies du tour de ville ; Place des Tilleuls ; Rue de la Pommeraie
- à un environnement : rue du puits ; rue du Cul de sac ; Allée des champs ; Orée des champs
- lié à une personne : rue Pierre Buquet ; Madeleine de Colnet ; rue de la Vierge Marie ; Rue St Gentien ; rue Monet ; rue Cézanne
- lié à un métier : rue des laboureurs ; rue des tisserands
- lié à un type de voie : Ruelle ; Sentelette ; Sentier des écoliers

Monsieur LEPOETRE propose de retenir les critères qui permettront d'orienter les enfants :

Proposition de choix d'un critère :

### **1- Métier Commerces**

- Métier ancien
- Métier actuel

### **2- Personnalités**

- Une personne célèbre qui a vécu ou travaillé à proximité.
- Une figure historique majeure.
- Une personne associée à la rue.

### **3- Dates**

- Nationale
- Locale
- Communale

### **4- Caractéristique locale**

- Nature
- Positionnement
- Utilisation présente
- Utilisation passée

### **5- Thème d'actualité**

- Ecologie
- Paix

- Sport

#### 6- Thème historique

- Centenaire
- Guerre
- Révolution

#### 7- Thème politique

#### 8- Lieu

- Ville,
- Pays
- Direction

#### 9- Expression

- Patois
- Française

#### 10- Qualité, état, humour

Avis du conseil municipal :

Choix	NB VOTES
4- Caractéristique locale	7
8- Lieu	5
9- Expression	5
2- Personnalités	4
6- Thème historique	3
1- Métier Commerces	2
5- Thème d'actualité	2
3- Dates	1
10- Qualité, état, humour	1
7- Thème politique	0

Choix	NB VOTES
4- Caractéristique locale	19
8- Lieu	9
2- Personnalités	8
9- Expression	7
6- Thème historique	5
1- Métier Commerces	4
3- Dates	3
5- Thème d'actualité	3
10- Qualité, état, humour	3
7- Thème politique	0



Monsieur SARA donne les informations suivantes :

- concert organisé dans l'église le 15/03 en soirée avec l'orchestre universitaire de Picardie.
- marché de printemps avec braderie solidaire et accueil des nouveaux habitants sont organisés le 17/03. Un appel est lancé aux associations communales pour participer notamment à cette braderie solidaire.
- chasse aux œufs organisée pour les enfants de Sains au cours du week-end de Pâques en avril.

Madame PAPILLON rappelle que l'opération Hauts de France Propres est organisée le 23/03.

Monsieur le Maire signale que l'achat d'un défibrillateur passe en commission le 15/03 pour un financement par le Crédit Agricole.

Madame THOMAS informe l'assemblée que des devis pour les travaux de la mare devraient arriver et rappelle que Madame POMPILI sera sollicitée pour travailler sur le dossier comme elle l'a proposé.

Monsieur LECLERCQ parle des travaux d'accessibilité de la Poste qui ont commencé. Il ajoute que le carrelage et l'installation des sanitaires dans l'atelier sont en cours également cette semaine (avec rappel de l'inauguration prévue le 17/05). L'installation des vestiaires du foot sont également en cours.

Madame DEFERT signale attendre des catalogues de mobilier pour la cantine qui avance mais précise qu'un souci pourrait survenir avec le lave-vaisselle pour le nettoyage des plateaux de service.

Monsieur le Maire a appelé la Métropole au sujet de la pompe de relevage qui va être revue de concert.

Monsieur LELIEVRE signale que le chauffage de l'école fonctionne maintenant correctement et que le bilan énergétique de l'an passé montre une baisse de la consommation sauf en ce qui concerne la Sentelette du fait des pannes de chauffage rencontrées au début de l'installation.

Il signale également avoir rendez-vous cette semaine avec Monsieur LECLERCQ et la FDE80 au sujet du gaz qui pourrait déboucher sur une interrogation des samois.

Monsieur DEPIERRE s'interroge sur les coussins berlinois retirés sur la rue de la Chaussée. Monsieur le Maire explique qu'ils ont été retirés car abîmés par le passage de la lame au cours de l'hiver. Ils seront toutefois remplacés par des plateaux d'enrobés (plus doux) par la métropole courant mars.

Monsieur DEPIERRE signale avoir été interpellé concernant la route défoncée vers la station d'épuration et demande ce qu'il est prévu d'y faire. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie coûtent excessivement cher et que la refaire (alors que la station va faire l'objet de gros travaux prochainement) grèverait peut-être inutilement le budget de la commune. Des travaux de voirie seront inscrits sans doute dans le budget 2019.

Monsieur DEPIERRE informe avoir également été contacté concernant l'éclairage trop faible près des passages pour piétons. Un état des lieux de ces passages piétons va être effectué et sera à voir avec la Métropole.

Monsieur le Maire conclu qu'il va rappeler la Métropole au sujet des travaux qui n'ont jamais été terminés par la SADE rue du Petit Cagny.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.